



AGIR POUR LE LOGEMENT

Honoraires au 01 / 01 / 2019.

HONORAIRES SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

PRESTATIONS

HONORAIRES TTC¹

PRESTATIONS INCLUSES DANS LE FORFAIT ANNUEL²

(selon configuration, équipements collectifs, personnel de l'immeuble, etc., frais de reprographie et administratifs inclus, frais d'affranchissement ou d'acheminement à rembourser au réel)

• Immeuble à destination totale d'habitation	Entre	19,86* €/lot	et	800,00* €/lot
• Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels)	Entre	19,86* €/lot	et	800,00* €/lot

PRESTATIONS PARTICULIÈRES HORS FORFAIT

(réunions et visites supplémentaires, prestations relatives aux litiges, etc., frais de reprographie et administratifs inclus, frais d'affranchissement ou d'acheminement à rembourser au réel) **et dépassements des horaires et durées convenus pour la tenue des assemblées générales, réunions, visites/vérifications périodiques incluses dans le forfait**

• Immeuble à destination totale d'habitation	Soit tarif convenu par les parties
	Soit entre 80,00 € /heure et 80,00 € /heure au prorata du temps passé
• Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels)	Soit tarif convenu par les parties
	Soit entre 80,00 € /heure et 80,00 € /heure au prorata du temps passé

MAJORATION PRESTATIONS URGENTES DE GESTION DES SINISTRES EN DEHORS DES JOURS ET HEURES OUVRABLES

Coût horaire TTC majoré de 50 %

AUTRES PRESTATIONS PARTICULIÈRES

(travaux autres que de maintenance, travaux d'amélioration, études techniques, etc.)

Sur demande et devis
Consultez notre catalogue détaillé

PRESTATIONS INDIVIDUELLES IMPUTABLES AUX SEULS COPROPRIÉTAIRES

État daté	300,00 € TTC soit 250,00 € HT
Mise en demeure	25,00 € TTC soit 20,83 € HT
Autres prestations	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé

Nom commercial et dénomination sociale de l'entreprise, forme juridique, montant du capital social, numéro SIREN/SIRET suivi de « RCS » et ville d'immatriculation, numéro et lieu de délivrance de la carte professionnelle, nom et adresse du garant.
En cas de liens de nature capitalistique et/ou juridique avec des banques ou sociétés financières, le mentionner et préciser le(s) nom(s) de cet(ces) établissement(s).

(*) Tarif de base par tranche :

Jusqu'à 4 lots = 1.600,00 € TTC soit 1.333,33 € HT
De 5 à 9 lots = 1.900,00 € TTC soit 1.583,33 € HT
De 10 à 14 lots = 2.300,00 € TTC soit 1.916,66 € HT
De 15 à 19 lots = 2.600,00 € TTC soit 2.166,66 € HT
De 20 lots à 99 lots = 160,00 € TTC soit 133,33 € HT par lot principal au delà de 100 lots = 145,00 € TTC soit 120,83 € HT par lot principal

Pour les immeubles neufs = 230,00 € TTC soit 191,66 € HT par lot principal pendant les deux premières années

www.fnaim.fr

La remise d'une note est obligatoire.

^{1/} Indiquer l'assiette et le taux, ou le montant, TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.

^{2/} Ces prestations correspondent à minima à celles énoncées par le décret n°2015-342 du 26 mars 2015 définissant le contrat type de syndicat de copropriété et les prestations particulières.